

Informations sur le paiement des services à la population :

Au début de chaque mois : vous recevez une facture par famille regroupant les prestations des services à la population fréquentés du mois précédent. Votre facture est établie si les prestations sont supérieures à 15€. Si elles demeurent toujours inférieures ou égales à 15€ le(s) mois suivant(s), votre facture sera établie systématiquement dans un délai maximum de 6 mois.

Vous disposez d'environ 3 semaines (**jusqu'à la date d'échéance notée sur votre facture**) pour effectuer le règlement avec le moyen de paiement de votre choix à la régie (la date de réception du règlement fait foi) :

- **Espèces** – maximum 300€
- **Chèque bancaire** – à l'ordre de la régie de recettes des services à la population
- **Chèque vacances ANCV** (uniquement pour les prestations ALSH et PAJ)
- **Bons temps libre CAF** – transmettre au régisseur la notification d'aides aux temps libre reçue ou contacter le régisseur
- **Chèques Emploi Service Universel CESU** (papier ou internet) (**uniquement pour les frais de garde des enfants -6 ans - ALSH/périscolaire**) – Numéro Affilié National : 1303466*7
- **Carte bancaire** (sur place)
- **Virement bancaire** – RIB à se procurer auprès du régisseur
- **Paiement en ligne** - sur le portail familles – menu Finances
- **Prélèvement automatique**
- **Aide « Pass jeunes 76 »** (**uniquement pour les prestations du Conservatoire**) – [Conditions et demande en ligne](#)
- **Aide « Atouts Normandie »** (**uniquement pour les prestations du Conservatoire**) - [Informations auprès du régisseur](#)

ATTENTION, si la date d'échéance s'avère dépassée, vous recevrez **automatiquement** un avis des sommes à payer par le Service de Gestion Comptable de Fécamp. Le règlement devra se faire à réception de celui-ci par chèque, espèces, carte bancaire, virement, télépaiement. Les autres moyens de paiement ne seront plus possibles.

- Pour le paiement au régisseur, vous pouvez vous présenter à l'accueil principal de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 48 bis route de Veulettes à Cany-Barville, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).
- Pour le paiement par courrier : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – 48 bis route de Veulettes – CS 40048 - 76450 CANY BARVILLE

Contact – regie.dsap@cote-albatre.com – 02.35.57.92.94.